Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260603-20260306_03-DE

Saint-Gérand – Croixanvec

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le trois juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude Albert LEBRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28/04/2026
Présents : Claude Albert LEBRIS, Hervé LE TEXIER, Valérie BERA, Magalie GAUTIER, Stéphane LE FUR, Catherine LE SOURNE, Yannick GUILLAUME, Pascal CADIO, Julie DARSEL, Véronique DUSSEUX, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yoann JEZO, Stéphane JOUANNO, Marina KOPILOVA, Vincent LANDAY, Antoine LE QUÉRÉ, Jean-Pierre MAHÉO et Valérie SABLÉ

A été élu secrétaire : DUSSEUX Véronique

RÉHABILITATION DU BATIMENT SITUÉ 3 RUE DES BLEUETS DANS LE CADRE D'UN BAIL A RÉHABILITATION AVEC SOLIHA BLI BRETAGNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a mandaté SOLIHA Bretagne afin de réaliser une étude de faisabilité technique et financière dans le but de réhabiliter le bâtiment situé 3 rue des Bleuets. À la suite de cette étude restituée en mairie, la municipalité a décidé de confier le bâtiment 3 Rue des Bleuets à SOLIHA BLI Bretagne dans le cadre d'un bail à réhabilitation afin de réaliser 5 logements sociaux. Cela permettra de remettre en état ce bâtiment, de créer 5 logements et ainsi d'agrandir le parc locatif social de la commune. Les futurs ménages locataires devront répondre aux plafonds de ressources ANAH très social (PLAI).
La commune s'engage à confier un bail à réhabilitation de 43 ans à SOLIHA BLI Bretagne et à garantir l'emprunt qui sera souscrit auprès de la Banque des Territoires (CDC). La garantie d'emprunt nécessitera une seconde délibération avec le contrat de prêt annexé.
Le bail à réhabilitation sera réalisé sous conditions suspensives de :

- L'obtention des autorisations administratives (conventionnement ANAH, permis de construire)
- L'obtention des financements (prêts et subventions) permettant d'équilibrer l'opération

SOLIHA BLI Bretagne étant une structure coopérative de petite taille, elle ne pourrait supporter les coûts engagés si le projet n'aboutissait pas. Ce pourquoi, elle demande ce jour à la commune de prendre en charge l'ensemble des dépenses réalisées sur ce projet dans le cas d'un abandon du projet, les études et éventuelles études engagées par BLI resteront propriété de la commune qui pourra les valoriser pour un autre projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la contractualisation d'un bail à réhabilitation d'une durée de 43 ans, entre la commune et Soliha BLI Bretagne pour l'ensemble du bâtiment situé 3 Rue des Bleuets.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260603-20260306_03-DE

- Accepte de prendre en charge le financement des étu[illegible] sollicitation des financements et ainsi de s'engager à financer l'ensemble des dépenses réalisés par SOLIHA BLI Bretagne dans le cas où le projet n'aboutirait pas. (Montant estimé à ce jour à 90 000 €),
- Confirme la garantie de la commune pour les emprunts contractés par Soliha BLI Bretagne.
- AUTORISE le Maire à signer tout document en ce sens.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes : pour : 18
Contre : 0
Abstentions : Valérie SABLÉ

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C A LEBRIS

